

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-92 du 17 Avril 1987

portant nomination des représentants
du Bénin au Conseil des Ministres de
l'Union Monétaire Ouest-Africaine.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- WU l'ordonnance N° 74-12 du 25 Février 1974 portant ratification du traité constituant l'Union Monétaire Ouest-Africaine signé à Paris le 14 Novembre 1973,
- WU l'ordonnance N° 74-13 du 25 Février 1974 portant ratification de l'accord de coopération entre la République Française et les Républiques Membres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine signé à Dakar le 4 Décembre 1973
- WU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du mercredi 18 Mars 1987,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés représentants du Bénin au sein du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine :

- Camarade Barnabé BIDOUZO, Ministre des Finances et de l'Economie,
- Camarade Ibrahim SOURADJOU, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé du Plan et de la Statistique.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 17 Avril 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Saliou ABOUDOU
Ministre interimaire

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 MFE-MPS 8
AUTRES MINISTERES 13 CEAP 6 SPD-GCONB-DCOT 3 IGE 3 DPE-DLC-INSAE-
BCP 8 ONEPI 2 DB-DCF-DSDV-DTCP-DCOF-DI 12 DMC 2 BN-DAN 2 UNB-FASJEP
2 INTERESSES 2 JORPB 1.-